# LICENCE PROFESSIONNELLE en apprentissage GESTION DE LA PAIE ET ADMINISTRATION DU PERSONNEL



La licence Gestion de la paie et administration du personnel a pour objectif de former des professionnels aux techniques spécifiques liées à la paie, tout en apportant des notions plus généralistes d'administration du personnel. Le titulaire de la licence devra maîtriser les différents paramètres de la gestion de la paie et d'administration du personnel en respectant le contexte juridique des différentes organisations et dispositions législatives.

Conditions d'accès à la formation : vous êtes titulaire d'un diplôme Bac + 2; BTS Gestion de la PME, SAM, CG; DUT GEA, Techniques de commercialisation, GACO, carrières juridiques; L2 (AES, économie, gestion, droit). Vous souhaitez maîtriser les différents paramètres de la gestion de la paie au sein d'une entreprise, d'un cabinet comptable ou d'une entreprise de services spécialisée dans le traitement de la paie.

# Programme de la formation

Organisation et contrat de travail : métiers de la paie et administration du personnel, processus de recrutement et gestion de l'embauche, le contrat de travail, gestion de fin de contrat. Gestion de la paie : les cotisations sociales, les déclarations sociales, le bulletin de paie, les

<sub>հասա</sub>կատահատ</mark>ակա*անիլ* 

DÉBUT DES COURS :

OCTOBRE 2021

éléments accessoires au salaire, le salaire.

Outils informatiques : formation approfondie

Excel, progiciel de gestion intégré.

Communication : anglais appliqué aux affaires,
communication interpersonnelle, négociation
de conflit, climat social.

# Rythme d'alternance

8 jours en formation en milieu de mois. Ce rythme permet à l'apprenti d'être en entreprise en début et fin de mois pour la gestion des paies.

# Lieu de formation

Université de Cergy-Pontoise Site des Chênes 1 33 boulevard du Port 95011 CERGY-PONTOISE CEDEX





# Missions en entreprise

Organiser le recensement de tous les éléments qui vont servir de base de calcul de la rémunération. Règlement des salaires et des cotisations sociales et fiscales.

Fournir les éléments de gestion et de prévision afin que l'organisation maîtrise la variation de la masse salariale.

Établir et contrôler les états de paie et les déclarations sociales périodiques.

Travailler sur un logiciel de paie et de gestion des dossiers de paie.

Administration du personnel.

### **Métiers visés**

Gestionnaire de paie
Responsable paie
Technicien de paie
Assistant carrières et paie
Collaborateur paie en cabinet comptable
Responsable des carrières et mobilité

### Poursuite d'études

Le CFA SACEF permet les poursuites d'études au sein de son réseau d'écoles partenaires, par exemple les écoles de commerce, accessibles sur concours.



# Tableau des rémunérations

Ancienneté dans le contrat	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	43 %	53 %	100 %
	du SMIC ou SMC	du SMIC ou SMC	du SMIC ou SMC

# Les étapes du recrutement





L'entreprise valide la convention qui est signée par l'entreprise, l'école, l'étudiant et le CFA; le contrat d'apprentissage (CERFA) est signé entre l'entreprise et l'étudiant.



S'il n'a pas d'entreprise à la rentrée, il intègre l'école en alternance et bénéficie d'une convention de formation avec un accompagnement de la

part du Conseiller professionnel du CFA (formations et ateliers de recherche d'entreprise) jusqu'à la fin du mois de décembre ou jusqu'à la signature du contrat.









Signature de la convention et du contrat d'apprentissage (CERFA) et intégration dans l'entreprise.

Un conseiller professionnel vous est dédié pour vous accompagner à toutes les étapes du contrat (recrutement et suivi pendant la formation). Pour le contacter directement, rendez vous sur la fiche formation du site du CFA SACEF www.cfasacef.fr

# Pour plus d'informations

GPAP@cfasacef.fr

Site: www.cfasacef.fr

Contacter le référent handicap :

handicap@cfasacef.fr

